



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 1<sup>er</sup> février 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	65

#### Date de convocation

**26 janvier 2023**

**Ressources Humaines –  
Création d'un emploi non  
permanent dans le cadre du  
contrat de projet ITDT**

**N° de la délibération  
2023-063**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 1<sup>er</sup> février 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mmes Christèle DEFRANCE, Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Olivier JUNIQUE, Mme Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mme Lynda MOUISSAT, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, M. Xavier TRAVERSE, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

**Excusés :** M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Christiane FERLAY), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Yann ESSAUTIER), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Jean-Louis MORIN), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), Mme Stéphanie NOUGUIER (pouvoir à Frédéric SAUSSET), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Vincent ROBIN (représenté par Mme Lynda MOUISSAT), M. Jean-Louis WIART représenté son suppléant M. Olivier JUNIQUE). M. Denis DEROUX, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Agnès OREVE, Mme Michèle VICTORY.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet d'aménagement et de requalification de la friche ITDT

Considérant la proposition du Président ;

Après en avoir délibéré à :

- 48 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- CREE un emploi non permanent de Responsable d'opérations d'aménagement en charge de la requalification de la friche ITDT à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien l'opération d'aménagement et requalification de la friche ITDT.  
Cet emploi est créé pour une durée de 3 ans soit du 2 novembre 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2025 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Mise en œuvre de la politique urbaine définie par les élus d'ARCHE Agglo et la commune de Tournon en menant de manière prioritaire, la requalification du site de la friche ITDT en un nouvel éco-quartier, en bonne coordination avec les autres évolutions de la ville.
- Analyse des besoins en aménagement, construction, rénovation, réalisation des études de faisabilité des projets de bâtiments et d'espaces publics et organisation des travaux de dépollution dont il assure la gestion et le suivi des dossiers seuls, ou en collaboration avec l'appui d'une équipe de maîtrise d'œuvre désignée.
- Représentation des deux collectivités (ARCHE Agglo et Tournon sur Rhône) dans son rôle de maître d'ouvrage pour cette opération de revitalisation du territoire

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 795 et l'indice brut 860

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération et à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 1<sup>er</sup> février 2023.

